



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GENERAL
SRAG

Arrêté n° 2015 / 067 / PREF/SG/SRAG du 02 juillet 2015
Autorisant une manifestation sportive
à Saint-Martin le 8 août 2015

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu le Code du Sport, notamment ses articles R 331-6 à R 331-17 ;
- Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-29 et R 411-32 ;
- Vu le décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
- Vu l'instruction ministérielle n° 00-066JS en date du 7 avril 2000 portant obligation de présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-036 du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu la demande en date du 10 juin 2015 formulée par Madame Bettina COINTRE, présidente de l'A.J.O.E ;
- Vu la police d'assurance conforme aux dispositions de la réglementation en vigueur souscrite par l'organisateur ;
- Vu l'avis favorable de la Gendarmerie Nationale en date du 29 mai 2015;
- Vu l'avis favorable de la Collectivité de Saint-Barthélemy en date du 06 juin 2015;

Vu l'avis favorable du SDIS en date du 1^{er} juin 2015 ;

Vu l'avis favorable de la DJSCS en date du 18 juin 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin,

A R R Ê T E

Article 1er : Madame Bettina COINTRE, présidente de l'A.J.O.E, est autorisée à organiser une course pédestre, sur le territoire de Saint-Barthélemy, le samedi 8 août 2015, dont le détail du parcours est annexé au présent arrêté.

Article 2 : L'organisation et les moyens de sécurité seront à la charge de l'organisateur et comporteront les éléments suivants :

- Service d'ordre assuré par l'organisateur à chaque intersection et points dangereux du circuit conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 1992 ;
- Signaleurs positionnés en nombre suffisant aux points sensibles et carrefours dangereux de l'itinéraire ; la liste est jointe au présent arrêté
- Présence d'un médecin, d'une ambulance et deux secouristes.

Article 3 : L'organisateur responsable devra se conformer aux prescriptions du décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 modifié ainsi que des textes pris pour son application.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, le Président du conseil territorial de Saint-Barthélemy, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie des Iles du Nord, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Martin, le 2 juillet 2015

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation,
La Préfète déléguée


Anne LAUBIES



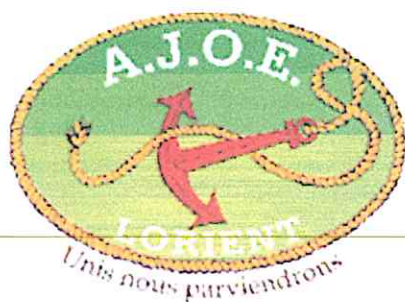
Parcours Course à Pied (8km 800)

Départ de l'AJOE à 6h et arrivée à l'AJOE sur le terrain de l'association

- Direction Minimart
- Tourner sur la gauche direction la Ligne de Saint-Barth
- Au carrefour, prendre à gauche direction Petite Saline
- Suivre route traversant Grand Fond,
 - Toiny
 - Petit Cul de Sac
 - Grand Cul de Sac
 - Marigot
- Au carrefour « Barrière des Quatre Vents », direction Lorient
- Ligne d'arrivée AJOE

Nombre de spectateur attendus : 200 personnes

Nombre de participants maximums : 200 personnes



Nom Prénom	Tel	N° Permis
Signaleurs		
Cécile Tessier	0690 83 18 05	940233201138
Lacoste Yves	0690 75 15 23	830696310001
Beal Rony	0690 63 98 91	030796300075
Marie-Laure Judes	0690 55 16 93	051196300042
Ravitailleurs		
Aurélie Beal	0690 47 49 10	
Bettina Cointre	0690 40 80 53	
Claudie Fouineau	0690 75 12 98	
Lucienne Gréaux	0590 27 76 60	
Roméo Laplace	0690 56 10 72	
Morgan Molina	0690 73 20 09	
Cécile Coudreau	0690 81 80 90	